



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de la séance qui se tiendra le 19 janvier 2023 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 842, chemin des Patriotes**

Cette demande de démolition consiste à démolir complètement l'unité d'habitation unifamiliale située au 842, chemin des Patriotes dans la zone C-41, à Otterburn Park.

Une nouvelle unité d'habitation unifamiliale isolée sera reconstruite sur ce lot, si la démolition est autorisée pour la maison existante.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe, par courriel au jwaite@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 9 JANVIER 2023.
Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 9 janvier 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.


Me Julie Waite, greffière